



L'EAU FORTE

spécial CAP exploitation

Union des Syndicats
Écologie - Équipement

N° 43 – 9 novembre 2009 Supplément gratuit au n° 177 de JALONS CFDT

Comme chaque année à la même période, la Commission Administrative Paritaire (CAP) nationale des personnels d'exploitation VN/PM se réunit pour arrêter les promotions, après les propositions des CAP locales.

Dans le cadre des promotions, la position des élus CFDT est transparente.

Pour la CFDT, il est important que les agents proposés par les CAP locales connaissent sur quels critères ils ont été promus ou pas par la CAP nationale !

En effet, lors de la CAP 2008, la promotion à Chef d'équipe avait donné lieu à un mixage des propositions de l'administration et des représentants du personnel... sans cohérence de critères d'un service à l'autre.

Afin d'éviter que ce « pataquès » ne se reproduise en 2009, les élus CFDT ont proposé une méthode claire pour la promotion à CEE :

- 1) on travaille sur les propositions des CAP locales ;
- 2) on retient tous les agents qui ont fait valoir leur droit à la retraite dans le calendrier retenu ;
- 3) on complète les postes restant par des critères d'ancienneté : âge et administration.

Pour 2009, en fonction du nombre de promotions et des propositions des CAP locales, les élus CFDT ont donc proposé les agents nés avant 1956 (54 ans minimum) et entrés dans l'administration avant 1986.

On peut ne pas être d'accord sur le niveau d'ancienneté retenu et alors en discuter en déplaçant le curseur de l'âge et/ou de l'ancienneté dans l'administration. Cela ce passe d'ailleurs comme cela dans d'autres CAP nationales.

Cette méthode a retenu toute l'attention de l'administration qui a décidé de réunir prochainement un groupe de travail pour discuter des critères de promotion en amont et les répercuter à l'aval vers les services.

Néanmoins, pour ces promotions 2009, hors le cas des « retraitables », l'administration a encore mijoté sa petite cuisine.

Elle a été poussée en cela par les élus FO privilégiant une gestion par service sans tenir compte de l'âge ! alors que CFDT et CGT étaient sur une position très proche prenant en compte l'ancienneté dans une gestion globale !

C'est donc une fois de plus des promotions sans critères cohérents d'un service à l'autre qui ont été arrêtées ! Ainsi la CAP nationale n'a pas joué son rôle de gestionnaire régulateur dans les promotions.

Pour la CFDT, il faut que l'administration tienne son engagement d'un chantier relatif aux critères de promotions des personnels d'exploitation VN/PM.

Nous y veillerons !

Christian Fourcoul
Bureau National de l'USEE-CFDT

SOMMAIRE

- Édito
- Compte rendu de la CAP exploitation
- Grille des salaires au 1^{er} octobre 2009
- Taux PSR 2009

CONTACTS

CFDT - Union des Syndicats Écologie Équipement
30 passage de l'Arche
92055 La Défense cedex
tél : 01 40 81 24 00 - fax : 01 40 81 24 05
Site internet : www.ufe-cfdt.org

Permanent du secteur VN
Christian Fourcoul

portable 06 20 35 48 88
E-Mail : ChrisFourcoul@aol.com

CAP des personnels d'exploitations VN/PM du 4 novembre 2009

Représentants CFDT : Patricia Goetz ; Yann Charrière ; Pascal Debriere.

Déclaration de la CFDT

Les CAP se suivent, nos revendications restent les mêmes et sont plus que jamais d'actualité.

Cette CAP devrait traiter des promotions 2010, ce qui n'est pas le cas. La CAP a un an de retard, nous demandons que ce retard soit rattrapé en 2010.

Nous attendons toujours un bilan de l'application du nouveau statut des agents et des chefs d'équipe d'exploitation alors que la DRH l'avait annoncé !

➤ Cela aurait permis de discuter enfin sur l'injustice qui prive les agents recrutés de 2002 à octobre 2005 de passer le concours dans leur 6^{ème} année. Ils devront attendre au moins 4 ans de plus ! Soit bien plus que les agents recrutés après octobre 2005 et qui bénéficient, eux, de la prise en compte partielle des années du privé ! D'ailleurs ces derniers apparaissent maintenant sur la liste des proposables à Chef d'équipe et pas leurs collègues bien plus anciens !

➤ Cela aurait également permis de discuter de la répartition des promotions à CEE entre liste d'aptitude et concours ! De discuter de la question des promotions à CEE alors que les agents reportent leur départ en retraite, c'est un constat d'ailleurs partagé par la DRH !

A ce sujet, le refus de la bonification du service actif par le ministre du Budget est inacceptable ; ce refus oblige les personnels à travailler, non plus au-delà de 55 ans, mais au-delà de 60 ans ! Cela pose le problème de l'adéquation entre les aptitudes physiques et la pénibilité du poste et renvoie aux questions de reclassement et de régime indemnitaire.

Le statut actuel a atteint ses limites ! Nous demandons l'ouverture rapide de négociations pour une véritable réforme statutaire.

Concernant le protocole VN, les élus CFDT n'oublient pas les agents qui ne sont ni en DIR, ni en Service Navigation et sont exclus de la revalorisation de la PTETE ! c'est le cas notamment des agents VN qui travaillent en DREAL... et dont nous avons la gestion.

Nous demandons le déplafonnement de la PTETE pour tous les agents. Ce protocole s'engageait sur la revalorisation de l'indemnité de sujétion horaire les WE et jours fériés, nous attendons toujours des actes !

Concernant cette CAP « promotion » et particulièrement la promotion par liste d'aptitude à Chef d'équipe d'exploitation et avant d'en débattre au cours de cette CAP, nous affirmons qu'il est indispensable d'afficher des critères clairs pour classer les propositions.

Les agents doivent savoir comment a été effectué le classement final.

C'est pourquoi les critères que nous défendons sont transparents, ils conjuguent l'ancienneté dans l'administration et l'âge.

Ces critères, quels sont-ils ? Prise en compte de la liste des propositions des CAP locales, et promotion des agents ayant fait valoir leur droit à la retraite et des agents nés avant 1956 et entrés dans l'administration avant 1986.

L'application de ces critères au niveau national, source d'équité et de gestion homogène d'un service à l'autre, respecte le nombre de promotions 2009.

Pour les élus CFDT, il s'agit de promouvoir à Chef d'équipe les agents les plus anciens dans le cadre d'un déroulement de carrière linéaire, sans aucune mobilité fonctionnelle. La mobilité fonctionnelle, c'est par la voie du concours !

L'administration n'a répondu qu'à deux points aux élus CFDT :

- l'administration reconnaît que la méthode actuelle du choix des promus n'est pas satisfaisante. Elle annonce un groupe de travail pour discuter de ces critères avant la prochaine CAP ;
- l'administration s'engage à rattraper le retard sur les promotions l'année prochaine ; cela signifie qu'en 2010 auront lieu les promotions au titre de 2010 et 2011.

On notera également qu'au cours de cette CAP, l'administration n'a pas parlé de mobilité fonctionnelle pour les promus à CEE, ce qui est en soi une réponse positive à la demande des élus CFDT.

Ordre du jour

Promotions, changement de branche, questions diverses

Promotion à CEEP

Conditions statutaires : au 1^{er} janvier 2009, avoir atteint le 6^{ème} échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade de CEE.

Taux de promotion par service : 12 % des proposables au 31/12/2008.

Nombre de promotions 2009 : 40 (46 en 2008).

La CAP a respecté l'ordre des propositions des CAP locales, les arbitrages ont porté sur la traduction des décimales en nombre de promotions par service ;
ex : 12 % de 25 CEE = 2,64 soit 3.

Liste des promus dans le grade de CEEP au 01/01/2009

DDEA 21..... PANSIOT Guy	SN SeineTREHOUT Pascal
..... TARNIER PierreDEPERRIAUX Bruno
DDE 35 OLIVIER GilbertBONUS Pascal
DDEA 49..... GIRAUDET ChristianMAGNEN Pascal
DDEA 52..... BURROT J FrançoisMEUNIER Gérard
DDEA 56..... JOBIN Jean LucDANA Mickael
..... BROGARD Alain	SN Rhône-SaôneLOUIS Lionel
DDEA 58..... DOISNE JoëlZAPPELLA Francis
..... BEEV FabriceRAZZINI Laurent
..... MARTIN Thierry	SN Nord EstCREMEL Francis
DDE 71 PERRET AlainDANN Jean François
DDE 973..... ANTON ÉmileMOUROT Philippe
MULLER Hervé
HANTZ Yvan
SN Strasbourg..... SCHMITT LucienGUILLOT William
..... FROEHLICHER PascalMARTIN Gilles
..... HERNANDEZ J.-FrançoisBREHAUX Jean Marie
..... MOUGIN Denis	
SN Sud Ouest..... BARTHELEMY Jean-Henri	SN Nord Pas de Calais....MISZYNSKI Georges
..... DOMINGON PatrickBACHELET Patrice
..... RELOT BrunoTULLIEZ Jean-Marie
DEPREZ Michel

Promotion à CEE (Chef d'Équipe d'Exploitation) avec effet au 01/01/2009

Conditions statutaires : être AES au 1^{er} janvier 2009, avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et compter au moins 2 ans de services effectifs dans le grade.

Taux de promotion au niveau national : 2/3 des 7 % de promouvables au 31/12/2008.

Nombre de promotions : 82 (90 en 2008) dont 37 ayant fait valoir leur droit à la retraite.

La CAP a retenu les agents ayant fait valoir leur droit à la retraite. Pour le reste : FO a proposé une liste au prorata par service sans tenir compte de l'âge (proposition dès 45 ans !) contrairement à CFDT et CGT qui ont fait des propositions en gestion globale par l'ancienneté. Les propositions CGT rejoignent pour beaucoup celles de la CFDT, la CGT donnait priorité à l'âge, la CFDT conjugait celui-ci (54 ans au moins) et l'ancienneté dans l'administration (voir les critères de la CFDT dans sa déclaration).

Après une interruption de séance, l'administration a proposé une liste mixant les propositions syndicales et des services. Dans cette liste 20 % ont entre 50 ans et 53 ans, le reste au-delà. Cette liste a été soumise au vote ; Pour : 7 administration. Contre 5 (3 CGT, 2 CFDT). Abstention 2 (FO)

DDEA 14.....	JARNOUEN Joël	SN Strasbourg.....	LADER Alfred
DDEA 17.....	AUDITEAU Jean Luc	RUE Denis
DDEA 21.....	MOINDROT Jean-Luc	OTT Roger
.....	HUBLEUR Marc	BRIOT Christian
.....	MUNIER Michel	PICARD Christian
.....	DUCORNET Gilberte	LAURENT Jacques
.....		LUCHETTA Lucien
DDEA 29.....	RANNOU Marc	SN Nord Est.....	BERTRAND Robert
DDEA 35.....	DESAIZE Gilberte	RONVEAUX Serge
.....	GEFFROY Michèle	VELLENRITER Jacky
DDEA 37.....	MOIRIN Gaétan	TOUSSAINT René
DDE 50	CHILARD Robert	GODARD Alain
DDE 52	CHEVALIER Martial	RAMOLU Sylvain
.....	JAPIOT Jean Luc	BEUTHERET Daniel
DDEA 56.....	BERNARD Christiane	GILLES Michel
.....	JAN Marie Thérèse	PETITMANGIN J.-Claude
DDEA 58.....	CHAUSSIN André	ROSATI Patrice
.....	RAFFESTIN Alain	GENGOUX Maurice
.....	CAMPERGUE Christian	CENCIG Elio
.....	PISSEAU Jean-Marie	COUNE Jean-Luc
.....	LAVOCAT Robert	ARNOLD Dominique
DDE 71	GILOT Bernard	SN Seine	CANESSE André
.....	CANIVET Philippe	CHARBONNEAU Daniel
.....	PERRON Gilles	LAVIGNE Jean-Luc
DDEA 76.....	NAVARRÉ Emmanuel	COPEZ Bertry
DDE 80	BULTEZ Patrice	DARBONVILLE Ramon
.....	GASSELIN Joël	LEMBACH Jean-Pierre
DDEA 85.....	GROSJEAN Eric	DAPREMONT Philippe
DDE 971.....	MONTOUT Ludovic	DUSART Patrick
SN Toulouse.....	PERIER Raymond	DUQUENOY Patrick
.....	PROME Jean-Louis	COURTOIS Guy
.....	IGLESIAS Jean-Claude	PETIT François
.....	TAHRI Abdelali	DELARUE Luc
.....	KADDOUR Mohamed	SCHLOSSER Denis
.....	VERZENI Laurent	NOEL Denis
.....	SANTELLANI J.-François	JOULAIN Jacky
SN Rhône-Saône	VERNOTTE Michel	SN Nord Pas de Calais....	ARNAUD Jean-François
.....	BOYER Pierre	VILLERS Jacques
.....	PONTON Patrick	GRESILLON Bernard
.....	JAULAIN Jean-Paul	LANCRY Jean-Marc
		VANGREVELYNGHE J.-Paul
		BULTEL Serge
		BLONDIAU Patrick

Changement de branche

Accord de la CAP pour Valéry Coudin (Cellule Phares et Balises) qui passe de RBA à VN/PM

Questions diverses de la CFDT

Les élus CFDT ont alerté l'administration sur le refus persistant d'une demande de mutation interne d'un CEE au SN Sud Ouest. Un dossier a été transmis. A suivre...

Pour tout renseignement complémentaire, contacter les élus CFDT à la CAP nationale :

Yann CHARRIERE (SN Rhône-Saône) 06 73 99 94 94

Patricia GOETZ (SN Strasbourg) 06 11 80 54 93

Pascal DEBRIERE (SN Nord Est) 06 80 34 41 65

Les taux de Prime pour Services Rendus au 1^{er} juillet 2009

grade	taux de base	taux maximum
Agent d'exploitation des travaux publics de l'État	591,29 €	1051,72 €
Agent d'exploitation spécialisé des travaux publics de l'État	609,17 €	1059,99 €
Chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État	799,32 €	1119,52 €
Chef d'équipe principal des travaux publics de l'État	886,45 €	1246,85 €

Les taux de Prime pour Services Rendus au 1^{er} octobre 2009

grade	taux de base	taux maximum
Agent d'exploitation des travaux publics de l'État	593,06 €	1054,88 €
Agent d'exploitation spécialisé des travaux publics de l'État	611,00 €	1063,17 €
Chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État	801,72 €	1122,88 €
Chef d'équipe principal des travaux publics de l'État	889,11 €	1250,59 €

Bulletin d'adhésion à la CFDT

**besoin d'être vraiment informé ?
adhérez à la CFDT !**

Nom/Prénom :

Grade :

Service :

Adhère à la CFDT à compter du :

Souhaite un contact CFDT

Signature

à retourner auprès d'un militant CFDT

ou à MEEDDM - permanence CFDT- 30 passage de l'Arche - 92055 LA DÉFENSE CEDEX

 FILIÈRE EXPLOITATION Les SALAIRES au 01 Octobre 2009 (Document USEE-CFDT) 														
TRAITEMENT					TRAITEMENT					TRAITEMENT				
Échelons	Durée moye n	IM	Brut	"à payer" *	Échelons	Durée moye n	IM	Brut	"à payer" *	Échelons	Durée moye n	IM	Brut	"à payer" *
Echelle 3	1* 1a	292	1 345,33	1 135,33	B-Type	1* 1a	297	1 368,33	1 154,74	C.I.I.	1* 1a	308	1 419,00	1 197,49
A.E.T.P.E	2* 2a	293	1 349,92	1 139,19	1er niveau	2* 1,5a	303	1 396,00	1 178,08	1er niveau	2* 1,5a	318	1 465,08	1 222,88
	3* 2a	294	1 354,50	1 143,06	Technique	3* 1,5a	319	1 469,75	1 226,78	Technicien	3* 1,5a	325	1 497,33	1 249,80
	4* 2a	295	1 359,17	1 147,00	Contrôleur	4* 1,5a	325	1 497,33	1 249,80	Supérieur	4* 1,5a	336	1 548,00	1 292,09
	5* 3a	300	1 382,17	1 166,41	des T.P.E.	5* 1,5a	339	1 561,83	1 303,64		5* 1,5a	350	1 612,50	1 345,93
	6* 3a	305	1 405,25	1 185,89		6* 2a	352	1 621,75	1 353,65		6* 2a	360	1 658,58	1 384,39
	7* 3a	312	1 437,50	1 213,11		7* 3a	362	1 667,83	1 392,12		7* 3a	369	1 700,08	1 419,03
	8* 4a	319	1 469,75	1 226,78		8* 3a	370	1 704,67	1 422,86		8* 3a	381	1 755,33	1 465,15
	9* 4a	326	1 502,00	1 253,70		9* 3a	384	1 769,17	1 476,70		9* 3a	395	1 819,83	1 518,99
	10* 4a	338	1 557,25	1 299,81		10* 3a	395	1 819,83	1 518,99		10* 3a	412	1 898,17	1 584,37
	11*	355	1 635,58	1 365,20		11* 3a	418	1 925,83	1 607,46		11* 3a	428	1 971,92	1 645,93
Echelle 4	1* 1a	293	1 349,92	1 139,19		12* 4a	439	2 022,58	1 688,22		12* 4a	449	2 068,67	1 726,69
A.E.S.T.P.E	2* 2a	294	1 354,50	1 143,06		13*	463	2 133,17	1 780,52		13*	473	2 179,25	1 818,99
	3* 2a	295	1 359,17	1 147,00	B-Type	1* 2a	334	1 538,83	1 284,44	2° niveau	1* 2a	357	1 644,75	1 372,85
	4* 2a	300	1 382,17	1 166,41	Technique	2* 2,5a	356	1 640,17	1 369,02	Technicien	2* 2,5a	371	1 709,25	1 426,69
	5* 3a	308	1 419,00	1 197,49	2° niveau	3* 2,5a	379	1 746,17	1 457,50	Supérieur	3* 2,5a	388	1 787,58	1 492,07
	6* 3a	316	1 455,92	1 215,23	C.P.T.P.E	4* 3a	399	1 838,33	1 534,43	Principal	4* 3a	411	1 893,58	1 580,55
	7* 3a	325	1 497,33	1 249,80		5* 3a	420	1 935,08	1 615,19		5* 3a	430	1 981,08	1 653,58
	8* 4a	335	1 543,42	1 288,27		6* 4a	443	2 041,00	1 703,59		6* 4a	454	2 091,67	1 745,88
	9* 4a	345	1 589,50	1 326,73		7* 4a	465	2 142,33	1 788,17		7* 4a	475	2 188,42	1 826,64
	10* 4a	356	1 640,17	1 369,02		8*	489	2 252,92	1 880,48		8*	500	2 303,67	1 922,84
	11*	369	1 700,08	1 419,03	B-Type	1* 1a	358	1 649,42	1 376,74	3° niveau	1* 1a	375	1 727,75	1 442,13
Echelle 5	1* 1a	294	1 354,50	1 143,06	Technique	2* 2a	387	1 783,00	1 488,24	Technicien	2* 2a	396	1 824,50	1 522,88
C.E.E.T.P.E	2* 2a	295	1 359,17	1 147,00	3° niveau	3* 2a	400	1 842,92	1 538,25	Supérieur	3* 2a	415	1 912,00	1 595,92
	3* 2a	298	1 373,00	1 158,67	Contrôleur	4* 3a	421	1 939,67	1 619,01	En Chef	4* 3a	435	2 004,17	1 672,85
	4* 2a	308	1 419,00	1 197,49	Divisionnaire	5* 3a	445	2 050,25	1 711,31		5* 3a	456	2 100,92	1 753,60
	5* 3a	318	1 465,08	1 222,88		6* 3a	467	2 151,58	1 795,89		6* 3a	479	2 206,83	1 842,01
	6* 3a	328	1 511,17	1 261,35		7* 4a	491	2 262,17	1 888,20		7* 4a	503	2 317,42	1 934,31
	7* 3a	338	1 557,25	1 299,81		8*	514	2 368,17	1 976,67		8*	534	2 460,25	2 053,53
	8* 4a	350	1 612,50	1 345,93						4° niveau	1* 1,5a	487	2 243,75	1 872,82
	9* 4a	362	1 667,83	1 392,12						Emploi	2* 2a	502	2 312,83	1 930,49
	10* 4a	379	1 746,17	1 457,50						Chef de	3* 2,5a	512	2 358,92	1 968,95
	11*	392	1 806,08	1 507,51						Subdivision	4* 3a	529	2 437,25	2 034,34
Echelle 6	1* 2,5a	325	1 497,33	1 249,80						(dont NBI20pts)	5*	554	2 552,42	2 130,46
C.E.E.P.T.P.E	2* 2,5a	336	1 548,00	1 292,09						Cat. A	1* 1a	349	1 607,92	1 342,10
	3* 3a	347	1 598,75	1 334,45						Technique	2* 1,5a	380	1 750,75	1 461,32
	4* 3a	360	1 658,58	1 384,39						Ingénieur	3* 2a	401	1 847,50	1 542,08
	5* 4a	377	1 736,92	1 449,78						des	4* 2a	425	1 958,08	1 634,38
	6* 4a	394	1 815,25	1 515,16						T.P.E.	5* 3a	459	2 114,75	1 765,15
	7*	416	1 916,58	1 599,74							6* 3a	496	2 285,17	1 907,39
	EX	430	1 981,08	1 653,58							7* 3a	521	2 400,42	2 003,59
											8* 4a	557	2 566,25	2 142,01
											9* 4a	589	2 713,67	2 265,06
											10* 4a	619	2 851,92	2 380,45
											11*	658	3 031,58	2 530,42
 Point mensuel au 1er octobre 2009 :														
Point brut =		4,61 €		Point net = voir **		3,84 €								
<small>* Le "à payer" correspond à un salaire indicé prenant en compte la retenue Pension (7,85% ainsi que les CSG (7,5) & CRDS (0,5) appliqués sur 97%du salaire brut, ainsi que du %solidarité. Ne sont pas compris les primes (IR, PSR, IAT, NBI, ISS, ...)</small>														
<small>** Le point net multiplié par l'indice (IM) vous permet de calculer le "NET à payer"</small>														
Document USEE-CFDT														

Les sites Intranet et Internet de l'USEE-CFDT font l'objet d'une mise à jour régulière. Nous vous invitons à les consulter !
Le site **intranet** n'est accessible que des postes informatiques du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, <http://cfdt-ufe.syndicat.i2/>

Le site **Internet** est accessible depuis n'importe quel ordinateur, de votre lieu de travail ... ou de chez vous !
<http://www.ufe-cfdt.org/>

Pensez à actualiser vos pages de temps en temps dans votre navigateur Internet
(F5 ou Affichage/Actualiser ou bouton "Actualiser" ou Clic droit sur la page, puis "Actualiser").
Pour les mises à jour, il est possible qu'il existe un décalage de quelques heures entre les 2 sites.
Vous pouvez rajouter les adresses de ces sites dans vos favoris.